

CADRE DE VIE

DANS CE
NUMÉRO :

Diagnostic participatif	1
Enjeux	1
Outils existants et acteurs présents	2
Caractère rural des villages	5
Nouvelles formes d'habitat	6
Espaces conviviaux	7
Pour en savoir plus	8

Diagnostic participatif

Le « cadre de vie » peut se définir par « l'ensemble des éléments naturels et artificiels qui constituent l'environnement d'un individu ». Ce concept relativement large prend en compte tant des aspects d'aménagement du territoire (développement des villages, espaces-rues...), d'urbanisme (nouvelles constructions, aménagements d'espaces publics...), que de patrimoine bâti, naturel et paysager.

Le nombre d'habitants à Braives ne cesse d'augmenter depuis les années 1970 (1000 habitants en plus entre 1992 et 2012). Braives compte aujourd'hui plus de 6000 habitants et les projections prévoient que le seuil des 7000 habitants serait atteint en 2030. Cette croissance démographique induit des pressions sur le territoire en termes de constructions de logements, d'aménagements

d'espaces publics et de mobilité.

La Commune de Braives se distingue par son caractère rural grâce à son patrimoine bâti, naturel et paysager. Les citoyens braivois ont manifesté leur crainte de voir apparaître des quartiers de type cité-dortoir sans lien avec les habitations des quartiers existants. Ils ont aussi évoqué le développement actuel des habitations qui se fait par endroit de manière « éclatée », hors des centres de villages.

Les défis énergétiques et environnementaux sont aussi des composantes incontournables dans la construction de nouveaux logements et dans la rénovation des bâtiments existants. Les outils de gestion de l'aménagement du territoire, bien qu'existants, ne sont pas toujours adaptés aux demandes

de nouvelles formes de logements. L'intégration de ces éléments dans les outils communaux d'aménagement du territoire pourrait favoriser l'utilisation de nouveaux matériaux et technologies permettant de réduire la consommation énergétique.

L'aménagement de certains espaces publics et l'installation de panneaux de circulations, de marquages routiers et systèmes ralentisseurs ont un impact sur le caractère rural de chacun des villages.

Il reste à Braives de larges zones d'habitat qui ne sont pas encore urbanisées. Si tous ces espaces venaient à être construits, le risque de perdre la qualité du paysage rural serait grand.



Enjeux

Afin de gérer les pressions à venir sur le territoire et l'aménagement des larges zones d'habitat qui ne sont pas encore urbanisées, il apparaît nécessaire de **développer des espaces publics de qualité et permettre de nouvelles formes d'habitat tout en veillant au maintien du caractère rural des villages et à la préservation du paysage.**

Braives
en route pour 2030

Outils existants et acteurs présents

Outils et acteurs communaux

Schéma de structure

Le Schéma de structure est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal.

L'existence d'un Schéma de structure communal, d'un Plan de secteur, d'un Règlement communal d'urbanisme et d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) est la condition nécessaire pour qu'une Commune puisse adopter le régime de la décentralisation, qui lui accorde une certaine autonomie en matière d'urbanisme. Braives est en décentralisation depuis 1993.

www.dgo4.spw.wallonie.be onglet aménagement du territoire

Règlement communal d'urbanisme (RCU)

Le Règlement communal d'urbanisme donne des prescriptions sur les bâtiments, la voirie et les espaces publics.

Datant de 1993, le RCU de Braives est devenu obsolète et bon nombre de permis font l'objet d'une dérogation.

Un nouvel outil permettant de recadrer les exigences de la commune en matière d'urbanisme est en cours d'élaboration.

www.braives.be onglet administration / administration en ligne / documents à télécharger

www.dgo4.spw.wallonie.be onglet aménagement du territoire/ urbanisme au niveau local

Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

La CCATM permet aux citoyens et élus qui la composent de participer à la gestion du cadre de vie de Braives. Elle a pour mission de rendre des avis sur des demandes de permis et doit être associée à la révision des documents d'aménagement du territoire de la commune.

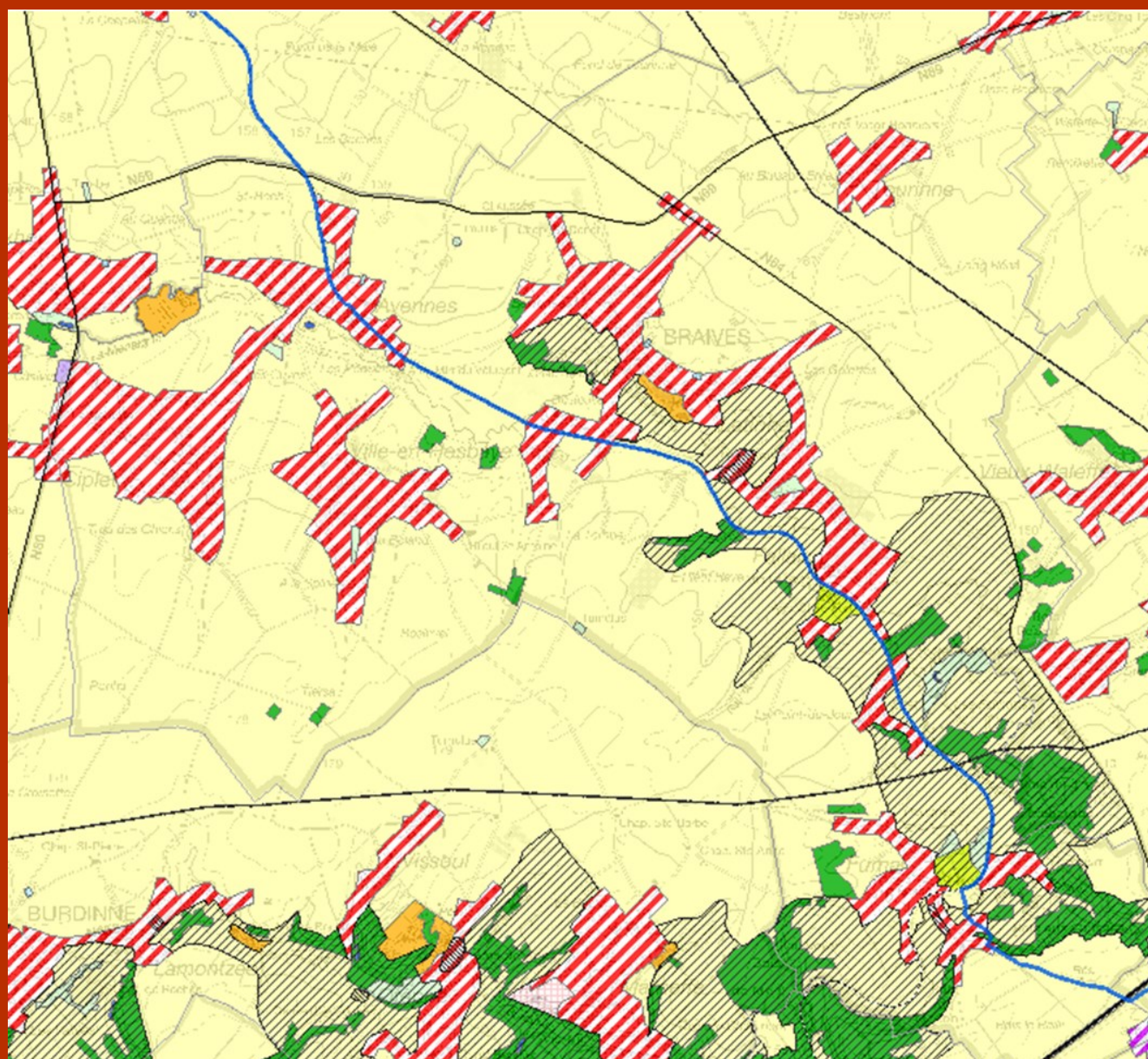
www.braives.be onglet vie politique / conseils consultatifs

Plan de secteur

Le Plan de secteur définit l'affectation du sol de manière précise afin de garantir un développement harmonieux des fonctions humaines et d'éviter la consommation abusive d'espace. Deux types de zones d'affectations composent le Plan de secteur : les zones destinées à l'urbanisation (zones d'habitat à caractère rural pour Braives) et les zones non destinées à l'urbanisation (zones agricoles et zones forestières principalement pour Braives). Le plan de secteur délimite aussi les zones d'intérêt paysager pour lesquelles les villages de Braives, Latinne, Fallais et Fumal sont concernés.

www.developpement-territorial.wallonie.be/PDS.html

Plan de secteur de Braives



Légende

	Habitat		Agricole
	Habitat à caractère rural		Forestière
	Aménagement communal concerté		Espaces verts
	Services publics et équipements communautaires		Parc
	Loisirs		Eau
	Activité économique mixte		Zone non affectée ("zone blanche")
	Activité économique industrielle		Intérêt paysager
	Extraction		Infrastructures

Outils supracommunaux

Parc Naturel Burdinale Mehaigne

La qualité du paysage de Braives est reconnue par 3 périmètres d'intérêt paysager qui représentent un atout précieux pour le cadre de vie, l'attractivité et le développement touristique de la commune. La Charte paysagère qui est en cours d'élaboration par le Parc Naturel devrait permettre :

- De réagir aux pressions sur le paysage ;
- De sensibiliser et faire participer tous les acteurs locaux à la gestion des paysages ;
- De mener des actions cohérentes, complètes et adaptées au territoire.

Le programme en lui-même définira les enjeux prioritaires et un guide de recommandations. Ce document sera rédigé avec la participation d'un comité de suivi.

Un Plan de gestion est également en cours d'élaboration fixant les objectifs et actions à mettre en œuvre pour les 10 prochaines années.

La sous-commission du Parc analyse les dossiers d'urbanisme et remet des avis aux communes.

www.burdinale-mehaigne.be

GAL Burdinale Mehaigne

Le GAL rassemblant les Communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze a pour objectif de favoriser le développement du territoire et d'en valoriser les ressources.

Depuis plus de 10 ans, le GAL a réalisé de nombreux projets pour la sauvegarde et la mise en valeur du petit patrimoine : installation de panneaux d'interprétations, publication de guide sur le petit patrimoine » et appel à témoignages « quand le petit patrimoine nous parle ».

« L'asbl les Amis du château féodal de Moha », membre du GAL a pris en charge la fiche projet « formation » et a, dans ce cadre, réalisé un inventaire des éléments du petit patrimoine situés sur les différentes communes et organisé des formations aux techniques de restauration et de conservation du petit patrimoine populaire wallon. Une formation s'est notamment déroulée à la chapelle Saint-Sauveur de Pitet.

www.braives.be onglet administration / Autres services /GAL

Outils régionaux

Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)

Le SDER est un outil de conception de l'aménagement et de développement du territoire wallon et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels...

www.developpement-territorial.wallonie.be

Code du Développement Territorial (CoDT)

Anciennement appelé CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie), le CoDT vise à assurer un développement territorial durable et attractif. Ce développement devra rencontrer de façon équilibrée les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la collectivité, en tenant compte des dynamiques et des spécificités territoriales, ainsi que de la cohésion sociale.

Le CoDT devrait rentrer en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

www.codt.be

Schéma de développement territorial (SDT) Huy-Waremme

Ce schéma a pour objectif de définir une vision territoriale globale, partagée et prospective. Il est en cours d'élaboration, avec la participation des bourgmestres des 31 communes de l'arrondissement Huy-Waremme.



ENJEU : Maintenir le caractère rural de Braives et préserver la qualité des paysages à l'intérieur et à l'extérieur des villages



- Présence d'outils communaux et supra-communaux pour la gestion de l'aménagement du territoire
- Caractère rural du patrimoine naturel et bâti et présence d'éléments de grande valeur patrimoniale : châteaux, fermes, moulins à eau, églises...
- Cadre verdoyant des villages
- Peu de lotissements et d'immeubles à appartements
- Présence d'outils de valorisation du patrimoine (circuits de promenade et formations organisées par le GAL, entre autres)
- Braivois attentifs au soin de leur cadre de vie



- Outils communaux anciens et peu adaptés à la situation existante
- Développement de l'habitat consommateur d'espace et d'énergie
- Hétérogénéité des constructions entraînant un manque d'harmonie
- Développement de l'habitat à l'extérieur des villages qui tendent à se rejoindre
- Dispersion de l'habitat qui ne favorise pas toujours facilement l'intégration des habitants
- Panneaux, marquages routiers, systèmes ralentisseurs parfois peu esthétiques

Pistes de projets évoquées par les citoyens

- Réalisation d'une carte prospective des futurs lotissements pour mieux gérer leur impact sur le cadre de vie
- Proscrire les logements horizontaux qui empêchent d'avoir un accès à un espace extérieur
- Créer des jardins collectifs pour les habitations sans jardin
- Ajouter des prescriptions pour les nouveaux bâtiments et réfléchir à des mises en commun dans les futurs lotissements
- Densifier les centres des villages pour lutter contre l'étalement des habitations et le développement en ruban à l'extérieur des centres de villages (NDLR : en prenant en compte la genèse des villages, comme les espaces verts présent dans les villages dit de « plateaux »)
- Supprimer le cloisonnement parcellaire en dur entre les habitations (gabion, palissade en bois...) (NDLR : ce type de cloisonnement n'est pas autorisé dans le RCU)
- Maintenir des zones vertes entre les habitations et entre les maisons
- Connaître et exploiter le potentiel des anciennes bâtisses agricoles
- Réfléchir au devenir des églises
- Inclure Tourinne dans le périmètre repris par la future Charte paysagère (NDLR : cela est le cas) et faire participer la population à la réflexion
- Intégrer la Charte paysagère dans le RCU pour qu'elle soit effectivement contraignante
- Installer des anciennes photos de paysage à l'endroit où elles avaient été prises afin de sensibiliser les villageois à l'intérêt paysager
- Sensibiliser les architectes et porteurs de projet aux critères qui contribuent au maintien du caractère rural
- Entretien des murs de la commune (rejointoiement) par une initiation à la Paix Dieu pour le personnel communal
- Valorisation du petit patrimoine

ENJEU : Favoriser de nouvelles formes d'habitat



- Parc de logements de bonne qualité
- Commune attractive pour les nouveaux habitants



- Parc immobilier très consommateur d'énergie (maisons isolées engendrant de plus grandes déperditions que les habitations mitoyennes)

Pistes de projets évoquées par les citoyens

- Favoriser le logement « bimby » (built in my backyard = construit dans mon jardin)
- Veiller à la qualité des logements (nombre de m² suffisants/habitation)
- Prendre en compte les aspects urbanistiques dans les projets d'installations de panneaux photovoltaïques (NDLR : ces installations ne sont pas soumises à un permis d'urbanisme)
- Développer des maisons « kangourou » ou maisons collectives

Vos idées de projets :

ENJEU : Aménager des espaces conviviaux et sécurisés dans tous les villages



- Conservation du caractère rural des centres villageois offrant une grande qualité patrimoniale et esthétique
- Aménagements des espaces publics sécurisants dans les centres pour les modes doux
- Implication des villageois dans la réalisation de projets d'aménagement (exemple : embellissement de la place Louis Heptia et mise en place d'éléments tressés à Ville-en-Hesbaye)



- Certains espaces publics pourraient être rénovés et créés: les cœurs de villages de Falais, d'Avennes et de Ville-en-Hesbaye, le parvis de l'Eglise Saint-Pierre à Tourinne, la Place de l'Europe et le parvis de l'Eglise Saint-Maurice à Ciplet...
- Identification des entrées de village pas toujours très claire
- Aménagements de certains espaces publics pas à la hauteur de la qualité du bâti alentour



Pistes de projets évoquées par les citoyens

Les membres de la CLDR ont exprimé leur souhait d'avoir plus de convivialité dans les villages. Ils remarquent que les habitants ne se connaissent plus, ne se rencontrent pas... La convivialité est le début d'une meilleure relation entre voisins et d'une meilleure intégration dans son quartier. Certains aménagements peuvent contribuer à la rencontre entre villageois : plaines de jeux, place, espace-rue clairement défini... à condition que ces lieux soient sécurisés, visibles et connus des villageois.

- Réaménager le centre de Ville-en-Hesbaye
- Sécuriser les abords des plaines de jeux de Tourinne et de Hosdent
- Connecter de manière sécurisée les espaces publics avec le RAVeL et les promenades existantes
- Prévoir des espaces où s'abriter dans les projets d'aménagement d'espaces publics

AUTRES IDÉES DE PROJETS :

En lien avec le tourisme :

- Valoriser le patrimoine bâti, naturel, paysager et historique du territoire

En lien avec l'économie-emploi :

- Inciter les commerces à rester, à s'installer dans les villages, aux abords des places
- Avoir une signalisation commune pour les commerces de Braives
- Avoir des infrastructures logistiques adaptées aux indépendants
- Envisager la rénovation de l'ancien quartier de la gare en même temps que la construction de la zone économique à Avennes

En lien avec la nature-eau :

- Prendre en compte la problématique des inondations et de l'égouttage dans la délivrance des permis d'urbanisme (NDLR : cela est réalisé pour les nouvelles constructions)

Pour en savoir plus :

www.cpd.wallonie.be

www.geoportail.wallonie.be

www.bonnes-pratiques-tp.com

www.qualitevillagewallonie.be

dgo4.spw.wallonie.be – onglet Patrimoine

www.pitet.be

Cahiers de la FRW

n°6 - La sauvegarde du patrimoine rural

n°8 - Les espaces publics villageois

www.frw.be – onglet La FRW / publications



Les ouvrages « SOS patrimoine rural » et « L'avenir des fermes à cour », et les *Fiches d'aménagement rural* disponibles sur www.frw.be – onglet La FRW / publications



Brochure du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne, *Construire le paysage de demain dans le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne*

[Service Technique Communal](mailto:territoires@braives.be)

territoires@braives.be

019/69.65.50.



INFORMATIONS INTÉRESSANTES SUR LA THÉMATIQUE À PARTAGER AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL :